

Réf : CNIG 2024-028

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITE DE DÉPLOIEMENT DE LA BAN

- Point d'avancement BAL/BAN
- Coordination soumission CNERP
- Avancement des travaux d'intégration BAN - DGFIP

Liste des participants

Nom	Fonction
Bertrand MONTHUBERT	Président du CNIG
Eric LESAGE	INSEE
Marina FAGES	DGFIP
Frédérique WILLIAMS	BAN – IGN
Yann DONNART	BAN – IGN
Ariane ROSE	BAL – ANCT
Anthony GUEROUT	AMF
Steeve WILLIAMS	DINUM
Victor DELAVAUD	DINUM
Songuy-Ange CASASSUS	DINUM
Jean-Marie SEITE	Président pôle de coordination avec les territoires
Loïc REBOURS	ENEDIS (Représentant GT acteurs nationaux et standard adresse)
Pierre LAULIER	CNIG

Pièce jointes :

- Présentations faites en séance disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/comite-de-deploiement-de-la-base-adresse-nationale-a25933.html>

Echanges

Point d'avancement BAL / BAN

Facturation des entreprises qui subissent un changement d'adresse.

L'ANCT reste en attente d'une réponse de l'INPI pour identifier comment modifier le processus de déclaration de changement d'adresse d'une entreprise pour qu'il n'entraîne pas de frais lorsque celui-ci est dû à un changement administratif de l'adresse.

Points de vigilance

La conservation des noms de lieux en langues régionales reste un point sensible qui fait l'objet d'articles de presse relayant des inquiétudes non justifiées, malgré la multiplication des webinaires organisés par l'AITF ou l'ANCT et le relai de certaines plateformes régionales (Géobretagne). Il convient de rester vigilant et de poursuivre les actions d'information à ce sujet pour éviter des mauvaises interprétations par les mairies ou leur prestataire conduisant à des dénominations d'adresse faisant fi de la toponymie locale.

France-travail a relevé une qualité de l'adressage assez mauvaise dans les quartiers prioritaires de la ville, ce qui est un frein pour l'accès aux aides. Une communication est à faire auprès des communes concernées pour améliorer l'adressage des quartiers comportant de grands ensembles immobiliers ainsi que mettre en place des guides présentant des cas très concrets. Un test de l'outil de signalement sera conduit avec France-Travail pour faire remonter aux mairies les problèmes d'adressage rencontrés.

Il pourrait être intéressant d'établir une liste de cas emblématiques où la BAN apporte beaucoup pour simplifier la vie quotidienne des gens, à l'exemple du cas de France-Travail, et non pas seulement du point de vue des communes et des administrations.

Avancement du déploiement des BAL

La publication du décret d'application de la loi 3S obligeant les communes à publier leur BAL au 1^{er} juin 2024 a eu pour effet une forte augmentation du nombre de BAL publiées.

Au 19 juin, 60% des communes avaient publié leur BAL. La carte d'avancement est disponible ici : <https://adresse.data.gouv.fr/deploiement-bal>

Deux tiers des adresses présentes dans la BAN proviennent des BAL.

Avancement des développements BAN

Les chantiers en cours sont les suivants :

- Amélioration des codes postaux : La Poste a généré les contours des zones de tri postal améliorant ainsi les codes postaux pour les communes pluri-distribuées.
- Amélioration de la mise à disposition des données : travail en cours sur publication du différentiel

- Refonte du portail adresse et du service de géocodage : convergence entre les outils de la DINUM et de l'IGN vers une solution nationale unique de géocodage
- L'intégration du COG 2024 a été faite
- Mise en place du dispositif de signalement : les utilisateurs peuvent signaler les écarts et anomalies des adresses qui sont ensuite dirigés vers les communes pour traitement.
- Mise en place d'une mesure d'impact des usages sur la page statistique

Déploiement de l'identifiant

La génération de l'identifiant stable se fait par palier par intégration dans les outils producteurs.

- Il est opérationnel dans l'outil MesAdresses,
- il est calculé en lot pour les données d' »assemblage » (i.e. les données ne provenant pas de BAL)
- Actuellement 16% des adresses ont un identifiant, l'objectif est d'avoir 100% des identifiants à la fin de l'année.

Point sur le GT standard adresse : fin de la période de consultation

Le standard adresse a été soumis à consultation publique du 3 au 17 mai 2024. Celle-ci a fait l'objet de 16 relectures et plus de 200 commentaires. Un atelier de consolidation est organisé le 4 juillet pour valider les dernières modifications. Une validation du standard est prévue à la commission des standards d'octobre.

Adresse Lab

L'Adresse-Lab réuni autour d'un espace d'échange Osmose constitue un collectif très dynamique. Celui-ci permet d'avoir une vision claire des demandes d'évolution et de priorisation des développements. Cependant les fortes attentes exprimées dans le collectif sont confrontées aux ressources limitées.

Avancement du déploiement de la BAN

BAN-INSEE

Pour avancer sur l'intégration de la BAN dans le processus de recensement de la population, selon la taille des communes, il convient de porter le sujet à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) du Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui est l'instance de concertation pour l'évolution du processus de recensement. Un dossier sera préparé par l'INSEE avec l'appui de l'équipe BAN pour une présentation à la CNERP de novembre 2024.

Des ateliers sont prêts à être mis en place avec des communes volontaires pour tester les différents scénarios et outils pour le passage BAL vers OMER.

BAN-DGFIP

Une coopération étroite est engagée entre les équipes de la DGFIP et l'équipe BAN pour la convergence des référentiels.

Les rencontres entre les équipes sont mensuelles.

Il est prévu une période où deux processus seront activés (période dite de « double commande ») le processus actuel DGFIP + le nouveau processus BAN ceci jusqu'à la fiabilisation du processus et de l'exhaustivité des adresses.

Au 1^{er} juin 2024 le décret de 1994 demandant aux communes de fournir leurs délibérations sur les adresses à la DGFIP a été abrogé. Une communication conjointe DGFIP – Equipe BAN va être mise en place pour préciser aux communes les informations qu'elles devront continuer à fournir dans la période de double commande.

Cette période sera la plus courte possible, il s'agit d'une mesure de sécurisation pour la mise en place du nouveau processus. Le principal facteur limitant est la mise en place de l'identifiant sur toutes les adresses de la BAN, celle-ci devrait être achevée à la fin de l'année.

Il sera important de s'appuyer sur l'AMF pour porter la communication auprès des mairies. Les éléments de communication pourront être préparés conjointement pour des actions de communication en septembre.

Conclusions

- ⇒ Poursuite de la communication sur la conservation des langues régionales, et les cas concrets où la BAN simplifie la vie quotidienne des gens.
- ⇒ Le déploiement de la génération de l'identifiant de l'adresse est en cours avec un objectif de 100% à fin 2024
- ⇒ Les évolutions du processus de mise à jour des adresses des logements du recensement de population seront présentées à la CNERP de novembre.
- ⇒ Une communication conjointe DGFIP – Equipe BAN sur les étapes de mise en place du Dites-le-nous une fois à la DGFIP est à préparer, avec l'appui de l'AMF, pour septembre.

Prochaine réunion

- ⇒ **La prochaine réunion du comité de déploiement se tiendra le 7 octobre à 15h00**